

# Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

#### DIEPAT/13-611-808 du 04/11/2013

# TITULARISATION DES PERSONNELS ATSS ET ITRF STAGIAIRES AU TITRE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2014

Destinataires : Mesdames et messieurs les présidents d'université, chefs d'établissement du second

degré, chefs des services d'affectation des personnels ATSS et ITRF

Dossier suivi par : Mme SAUVAGET, chef du bureau DIEPAT 3.01 (tel : 04 42 91 72 28) pour les

AAENES, SAENES, ADJAENES - Mme VINCENT, chef du bureau 3.03 (tel : 04 42 91 72 44) pour les personnels techniques (secteur santé, social, filière recherche et

formation) - fax de la division : 04 42 91 70 06 - e. mail : ce.diepat@ac-aix-

marseille.fr

La présente circulaire a pour objet d'indiquer la procédure à suivre en vue de la titularisation ou du renouvellement de stage ou du licenciement des personnels ATSS et ITRF stagiaires au titre de la rentrée scolaire 2014.

#### A) PERSONNELS CONCERNES

#### -personnels administratifs

- . attachés d'administration de l'Etat (voir décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié)
- . secrétaires administratifs (SAENES) (voir décret n°2008-1385 du 19 décembre 2008)
- . adjoints administratifs (ADJAENES) (voir décret n°2006-1760 du 23 décembre2006)

#### - personnels médicaux et sociaux

- . personnels infirmiers (voir décret n° 2012-762 du 9 mai 2012)
- . assistant(e)s de service social (ASS) (voir décret n°2012-1098 du 28 septembre 2012) conseiller(e)s techniques de service social (CTSS) (voir décret n°2012-1099 du 28 septembre 2012) médecins de l'éducation nationale
- **personnels de recherche et de formation** (voir décrets n°2006-1762 du 23 décembre 2006, n°96-273 du 26 mars 1996, n° 2011-979 du 16 août 2011)

# **B - PROPOSITIONS DE TITULARISATION**

Elles seront établies par vos soins sur l'imprimé joint.

Les personnels Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (B.O.E.) recrutés en qualité de contractuels à la rentrée scolaire 2013 dans le cadre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié, conformément à la circulaire rectorale publiée au bulletin académique n° 610 du 14 octobre 2013, sont considérés pendant leur première année probatoire comme des lauréats du concours externe correspondant à leur support d'affectation. Il conviendra donc d'utiliser le modèle de fiche jointe en annexe.

L'avis <u>favorable</u> à la titularisation doit être émis sans ambiguïté. Il engage votre responsabilité. La titularisation est un engagement à long terme de l'administration, qui doit être pris en toute connaissance de cause.

Dans le cas, où **la titularisation n'est pas proposée** il conviendra de joindre à la présente fiche <u>un rapport circonstancié clairement motivé</u> justifiant votre proposition; les fautes professionnelles, négligences et insuffisances reprochées devront reposer sur des faits constatés qu'il conviendra de préciser et de porter <u>clairement</u> à ma connaissance. Elles devront faire l'objet, pendant l'année scolaire, de bilans de compétence avec les intéressés, <u>afin que ces derniers prennent connaissance de vos appréciations et des divers rapports circonstanciés</u> que vous pourrez être amenés à établir. De même toute proposition de renouvellement de stage dans un établissement différent <u>devra être motivée</u>.

Les personnels actuellement affectés dans votre établissement ou service dans le cadre d'un renouvellement de stage ne peuvent pas bénéficier d'une nouvelle période de stage. Le choix qui s'impose à vous, dans cette hypothèse, est soit le licenciement (si l'agent n'est pas fonctionnaire titulaire), soit la réintégration dans le corps d'origine.

Enfin, j'appelle votre attention sur le fait que les <u>fiches de proposition de titularisation et les rapports circonstanciés joints</u> (en cas de non titularisation) devront <u>obligatoirement être visés</u> par les intéressés.

#### **C - ENVOI DES DOCUMENTS -**

Les documents seront adressés directement en un seul exemplaire (accompagnés éventuellement des rapports circonstanciés) <u>pour tous les personnels</u> sous le timbre du bureau concerné de la DIEPAT du Rectorat, pour le :

#### vendredi 9 mai 2014

à l'exception des ADJAENES stagiaires lauréats du recrutement réservé session 2013.

Conformément à l'article 9 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 modifié, la durée de stage pour les ADJAENES stagiaires lauréats du recrutement réservé est de six mois. La date de leur titularisation est donc fixée au

1<sup>er</sup> mars 2014. C'est pourquoi les propositions relatives à la titularisation devront être envoyées à la DIEPAT (bureau 3.01) pour **le jeudi 9 janvier 2014** pour être soumises à l'avis de la commission administrative paritaire académique des ADJAENES.

#### D - RAPPEL:

▶ il appartient aux chefs d'établissement et de service d'élaborer une fiche de poste à l'usage de chaque personnel, qui lui permettra d'appréhender dès le début de la période probatoire le profil du poste occupé, ainsi que les objectifs définis.

• il est par ailleurs souhaitable, surtout lorsque des difficultés sont pressenties et/ou constatées, qu'un entretien soit organisé à l'initiative du chef d'EPLE ou de service, afin d'en identifier les causes et les moyens d'y remédier. La teneur de cet entretien pourra opportunément être consignée dans un courrier à l'adresse de l'agent stagiaire, en guise de bilan d'étape.

Ce ou ces courriers devront être joints au rapport annexé à la présente circulaire à renvoyer pour le :

# vendredi 9 mai 2014

et pour les ADJAENES lauréats du recrutement réservé - session 2013, le :

jeudi 9 janvier 2014

Signataire : Michèle JOANNAN, Directrice des Relations et des Ressources Humaines





#### MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

# FICHE DE PROPOSITION A LA TITULARISATION

FICHE D'EVALUATION ET DE PROPOSITION A LA TITULARISATION								
DANS LE CORPS DES :								
CONCOURS *: Interne  - Externe	] - Unique 🗌 - R	téservé □		SESSION:				
				Date de début de stage :				
Mme/M. – NOM DE FAMILLE :								
PRENOMS:								
ACADEMIE/ETABLISSEMENT:								
ETABLISSEMENT D'AFFECTATION **:								
* ou liste d'aptitude pour le corps des CTSSAE ** pour les médecins de l'éducation nationale et les CTSSAE, merci d'indiquer le département d'exercice.								
I – QUOTITE DE SERVICE ET CONG	E DURANT LA	PERIODE	DE STAGE (	<u>2) (3</u> ) :				
Exercice à temps complet								
Exercice à temps partiel 🗌 - merci de	préciser la quoti	ité: %	% et les période	es duau				
L'agent a-t-il bénéficié d'un ou plusieurs congés (s) de maladie, maternité, sans traitement ?								
	□ oui	□ non						
Ces congés ont-ils excédé 36 jours	□ oui	□ non						
(1) Cocher la case correspondante								

- (2) joindre impérativement la fiche individuelle de synthèse actualisée pour ATSS
  (3) joindre l'arrêté de temps partiel et un état des congés pour BIB et ITRF

# II – <u>APPRECIATIONS SUR LE DEROULEMENT DE L'ANNEE DE STAGE</u>

1.1 FONCTIONS EXERCEES – MESURES D'ACCOMPAGNEMENT :						
1.2 CAPACITE PROFESSIONNELLE (1)	:					
- à se positionner :	excellente	bonne	moyenne	insuffisante		
- à analyser et traiter une situation :	excellente	bonne	moyenne	insuffisante		
- à communiquer et travailler en équipe :	excellente	bonne	moyenne	insuffisante		
- à la synthèse, à la gestion du temps :	excellente sans objet	bonne	moyenne	insuffisante		
Observations:						
1.3 – BILAN DETAILLE DE L'ANNEE DE STA	GE:					
1.5 BIENN DETAILLE DE ENVINEE DE STA	IOL .					
date et signature du supérieur hiérarchique date et signature du directeur académique des						
date of orginature de ouponiour moralionique		services de l'éducation nationale (uniquement pour les médecins CTSS et ASS)				
		(uniquement)	pour les medecins	S C 133 et A33)		
Date et signature de l'agent :						
AVIS DU PRESIDENT DE L'UNIVERSITE, DU CHEF D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE (1)						
TITULARISATION						

Date et signature

(annexe 1)

Joindre obligatoirement un rapport

complémentaire motivé et la fiche de poste

# (1) cocher la rubrique correspondante

RENOUVELLEMENT DE STAGE

**DEFAVORABLE A LA TITULARISATION** 

Cette fiche doit être renvoyée à la DIEPAT du rectorat pour le vendredi 9 mai 2014 et le jeudi 9 janvier 2014 pour les ADJAENES réservés

# **FICHE DE POSTE**

Fonctions:					
Métier ou emploi type * :					
*REME, REFERENS, BIBLIOPHILE  Fiche descriptive du poste					
Catégorie :					
Corps:					
Affectation					
Administrative :					
Géographique :					
Missions					
Activités principales :					
Conditions particulières d'exercice (NBI, part fonction de la PFR) :					
Encadrement : NON - OUI Nombre d'agents encadrés par catégorie :AB C					
Conduite de projet : NON – OUI					
COMPETENCES					
Connaissance, savoir :					
Savoir faire :					
Savoir être :					